



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
 - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
 - soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
 - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.
A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.
4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 25
Réunion du 03 Mars 2020

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Marc BENINCASE, Jean-Paul DELALANDE, Denis RICCI, Gérard AUDEL, Romain SENESI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE GRILLO ENTREPRISE:

Compte tenu de la participation de l'ASPTT Cagnes/mer à la coupe nationale entreprise, et en accord avec la commission du Football Entreprise, le calendrier des matchs est modifié comme suit :

La rencontre **ASPTT CAGNES/MER – AMADEUS** du **28 MARS 2020** est reportée en semaine.

A la place est programmé le dernier ¼ de finale de la Coupe Cote d'Azur Grillo Entreprise **MONTET BORNALA – ASPTT CAGNES/MER.**

A cette même date sera programmée la première ½ finale opposant les clubs disponibles. La seconde est programmée le 09 MAI 2020.

Ainsi le match de la journée 15 du 21.03.20 : N°53213.2 : AS PTT CAGNES SUR MER / AMADEUS et le match de la journée 16 du 04.04.20 : N°53221.2 : AS PTT CAGNES SUR MER / GAZELEC se joueront obligatoirement en semaine le mercredi.

Le club de l'**ASPTT CAGNES/MER** est prié de faire parvenir au secrétariat la programmation de ces 2 rencontres.

RAPPEL DES AUTRES ¼ DE FINALE DU 07 MARS 2020.

ASPTT NICE	-	SI2D NICE EST
CANNES MUNICIPAUX	-	AMADEUS
CASE	-	GAZELEC

Le tirage au sort des ½ finales sera effectué au siège du district le 10 MARS 2020.

U17:

Résultat de la dernière rencontre des 1/8eme de finale :
FC ANTIBES 6 – 2 ES CONTES (sous réserve d'homologation)

RAPPEL :
Clubs qualifiés pour les 1/4eme de finale (sous réserve d'homologation des résultats) :

ESSNN
ES BAOUS
AS CANNES
CAVIGAL
GAZELEC
ESCR
USMN
FC ANTIBES

U15:

Résultats des dernières rencontres des 1/8eme de finale :

CAVIGAL – AS MONACO (Réserve)
OSCC 0 - 16 OGC NICE

RAPPEL :
Clubs qualifiés pour les 1/4eme de finale (sous réserve d'homologation des résultats) :

ASCCF

FC MOUGINS
AS FONTONNE
JS JLP
CDJ ANTIBES
US CAP DAIL
OGC NICE
CAVIGAL ou AS MONACO

RAPPEL DES DATES DES PROCHAINS TOURS POUR LES 2 CATEGORIES U17 ET U15 :

1/4 FINALE : 05 AVRIL 2020

1/2 FINALE : 26 AVRIL 2020

U19 :

Clubs qualifiés pour les 1/2 finale (sous réserve d'homologation des résultats) du 22 MARS 2020:

VSJB FC
CASE
AS FONTONNE
ASCCF

Ce jour a été effectué le tirage au sort des demi-finales de la coupe cote d'azur U19 par M. MAGGI Francis Secrétaire Général adjoint District de la Côte d'Azur de Football :

CASE - ASCCF
VSJB FC - AS FONTONNE

Ces rencontres auront lieu le 22/03/2020. Les clubs recevant sont priés de faire parvenir le lieu et l'horaire des rencontres avant le 09/03/2020.

FEMININE A 7 :

Clubs qualifiés pour la finale (sous réserve d'homologation des résultats) :

FC MOUGINS
ECMV

Les finales des Coupes Cote d'Azur se dérouleront le week-end des 13 et 14 JUIN à BEAUSOLEIL sur le stade VANCO.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Romain SENESI